

ENTENTES, UNIONS, CTC

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

Les **Ententes**, les **Unions** et les **Coopération Territoriales de Clubs (CTC)** sont des dispositifs de collaboration entre clubs affiliés à la FFBB, et non des clubs individuels à part entière. Elles permettent de mutualiser les équipes et ressources (humaines, matérielles, organisationnelles, financières) sans fusionner les entités juridiques. Chaque club garde donc sa propre identité.

→ Définitions

Ces trois dispositifs de collaboration sont volontaires et basés sur des conventions pour favoriser le développement territorial et/ou compétitif.

-CTC (Coopération Territoriale de Clubs) : Convention à moyen/long terme entre 2 à 3 clubs pour un projet de développement cohérent s'appuyant sur une forte mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

-Entente : Collaboration entre 2 à 3 clubs proches géographiquement pour mettre en place une animation sportive et territoriale ponctuelle au niveau départemental (création de 3 équipes en entente au maximum.).

-Union : Création d'une association de 2 à 3 clubs clairement orientée vers la constitution d'équipes ayant pour objectif d'évoluer à haut niveau (pré-national, championnat de France), avec statuts déposés en préfecture et convention.

→ Avantages / Inconvénients de chaque dispositif

Dispositif	Pour quel besoin ?	Avantages principaux	Inconvénients principaux
Entente	Manque ponctuel de joueurs pour faire une équipe dans une catégorie donnée	Montage simple, validé par le comité, idéal sur le court terme.	Niveau départemental uniquement, nombre d'équipes en ententes limité à 3.
Union	Projet de haut niveau sur une ou quelques équipes (Pré-national / Championnat de France)	Cadre pensé pour le haut niveau, mutualisation des meilleurs joueurs des clubs de l'union	Création d'une association spécifique (statuts + convention), durée limitée, structure incompatible avec les CTC
CTC	Projet global de développement sur un territoire (toutes catégories, pratiques variées, arbitrage, emploi...)	Vision territoriale, mutualisation, pas de limite sur le nombre d'équipes (en nom propre, en entente, inter-équipes).	Engagement pluriannuel, gouvernance plus complexe, incompatible avec union ou ententes avec des clubs en dehors de la CTC